

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL-58-050626-04**

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heure quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Toussaint BARBONI ; M Jean-René VACHER ; Mme Agnulina ANDREANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Jean GARNIER CASTELLI ; M Jules-François PAOLI ; Mme Marie-Fleur d'épine MORACCHINI ; M Pierre-Louis PIERI ; Mme Murièle ELEGANTINI ; Mme Lucie CARIA ; M Thomas LENZOTTI ; Mme Karine CHATOT ; M Yann EMON ; M Lisandru BERNARDINI ; M Christian DEHAINAULT ; Mme Anna LEANDRI ; M André POLINI ; Mme Véronique POLI ; M Esteban SALDANA.

Etaient absents :

Etaient représentés : Mme Marie-Pierre GAMBOTTI par M PAOLI Christian ; M Vincent SUSINI par Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; Mme Amandine SOUX par Mme Lucie CARIA ;

Secrétaire de séance : Mme Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 24	Absents : 0	Représentés : 3	Votants : 27
Vote pour : 27	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 29/05/2026	Convocation : 29/05/2026			

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE DE PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU AU RESEAU DES CENTRES-VILLES DURABLES ET DE L'INNOVATION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts et missions de l'association « Centre-Ville en Mouvement » ;
- Vu le dossier de présentation du Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation
- Considérant que le Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation accompagne les collectivités dans leurs politiques de revitalisation des centralités urbaines et commerciales ;
- Considérant que ce réseau permet l'accès à des ressources techniques, des retours d'expériences, des études et des événements nationaux utiles aux projets portés par la commune ;
- Considérant l'intérêt pour la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu d'intégrer ce réseau afin de renforcer ses actions en faveur de l'attractivité du centre-bourg, du commerce local et de l'amélioration du cadre de vie.

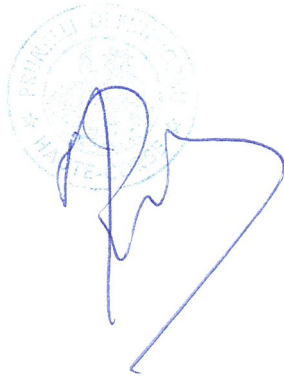
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Délibération
N° DEL-58-050626-04

- D'approuver l'adhésion de la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu au « Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation » animé par l'association « Centre-Ville en Mouvement » ;
- D'approuver le versement de la cotisation annuelle correspondante, fixée à la somme de : 400 € pour les communes de moins de 10 000 habitants ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion ;
- De prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.